

## COMMISSION CONSULTATIVE DES AINES

\*\*\*\*\*

### *Réponse à la consultation sur l'avant-projet de Constitution*

Genève, le 21 mars 2011

Concerne : Questionnaire No 4447. Commentaires spécifiques sur les articles qui nous intéressent.

Notre commission a pris acte de l'avant-projet de Constitution et tient à vous témoigner notre satisfaction pour l'attention portée à nos propositions datées du 29 octobre 2009 et 31 mars 2010.

Par la présente, nous saisissons l'occasion, de commenter et de donner notre avis sur les articles qui touchent de près nos 4 propositions suivantes :

#### **1. Politique de la santé**

Dans les articles **43 et 161ss**, nous retrouvons l'essentiel de nos propositions. Nous n'avons rien à ajouter.

#### **2. Vie associative et bénévolat**

Tout en saluant la teneur des deux alinéas de **l'art.193**, nous aurions souhaité que l'Etat ne se contente pas de reconnaître le rôle des associations et du bénévolat, mais aussi de le soutenir. Nous proposons, dès lors la teneur suivante du premier alinéa :

« L'Etat reconnaît **et soutient** le rôle des associations et du bénévolat dans la vie collective ».

Nous relevons aussi tout particulièrement l'intérêt de **l'art 103**, concernant la consultation des milieux représentatifs lors des travaux préparatoires d'actes législatifs ou autres sujets d'importance les concernant.

---

### 3. Politique globale des Aînés

Nous avons pris note avec satisfaction de la prise en compte des Aînés dans **l'art. 187**, étant donné l'importance croissante de l'évolution démographique et de ses effets dans le futur. Quand bien même cet article ne va pas aussi loin que nous l'avions demandé, nous espérons que nos vœux pourront se concrétiser, sous une forme ou sous une autre, au niveau législatif.

Quant à **l'art. 157** « Quartiers durables », nous y voyons une mesure d'aménagement du territoire facilitant les Aînés à rester le plus longtemps possible dans leur propre logement.

### 4. Cohabitation intergénérationnelle

Notre déception fut grande de ne rien voir figurer dans l'avant-projet sur la cohabitation intergénérationnelle. Pourtant, la proposition collective, déposée le 29 mars 2011 auprès du Secrétariat de l'Assemblée de la Constituante conjointement par la Plate-forme des Associations d'Aînés de Genève et le CLAJ-GE (Groupement de liaison genevois des Associations de jeunesse), résumait bien, à notre avis, les préoccupations majeures relatives à ce sujet. Notre incompréhension est d'autant plus marquée qu'il s'agit d'un sujet d'actualité à la une des journaux, dans les médias en général et faisant l'objet de conférences ou de publication de livres. La solidarité intergénérationnelle est capitale à soutenir et à encourager. Il faut éviter la marginalisation des Aînés et des Jeunes ; de même, ne pas introduire des privilèges ou des discriminations liés à l'âge. Nous reconnaissons volontiers que notre proposition n'était pas des meilleures dans sa formulation et vous proposons le texte suivant :

**« Le canton et les communes encouragent et soutiennent des initiatives pour la collaboration, l'entre'aide et le respect dans les relations intergénérationnelles »**

Cet article pourrait figurer à la suite des articles 186 et 187 ou bien à l'art. 43 ch2 dans les « Buts sociaux ».

### Question ouverte en lien avec ce qui précède : Les districts (Titre V Ch.2)

Ce nouveau concept d'organisation territoriale reste, à nos yeux, flou et incomplet. Il a, en outre, le grand désavantage de faire perdre la notion de proximité dans les quatre domaines évoqués ci-dessus, ce qui nous préoccupe au premier chef. Sans aller jusqu'à nous y opposer formellement, il faudrait à tout prix - s'il était maintenu - trouver une voie pour garantir la proximité existante aujourd'hui dans les relations du tissu social avec les communes.

La fusion des communes, comme dans les autres cantons, serait mieux à même - selon nous - à résoudre les problèmes qui se posent à ce stade, en évitant de créer un échelon ou un palier supplémentaire d'autorités.

Président de la Commission : Etienne Membrez - chemin des Epines 13, 1222 Vésenaz  
tél. 022 752 25 54 - [etienne-membrez@bluewin.ch](mailto:etienne-membrez@bluewin.ch)

---

Secrétariat :  
Cité Seniors  
28, rue Jean-Charles Amat  
1202 Genève

Permanence :  
lundi 14-17h,  
vendredi 9h-12h :  
tél. 022 418 53 50

Autres horaires :  
tél./ répondeur : 022 733 66 30  
[info@plate-forme-aines.ch](mailto:info@plate-forme-aines.ch)  
[www.plate-forme-aines.ch](http://www.plate-forme-aines.ch)